

## Formulaire pour demande d'autorisation d'abattage, taille, élagage

### Affichage au pilier public

*A remplir par l'administration communale*

Date 30/01/2026 au 02/03/2026

### Objet de la demande

*A remplir par le demandeur*

Propriétaire Ville de Pully

Demandeur Parcs et promenades

Adresse Sentier des rives du lac Parcelle N° DP 9019

Type de demande  Abattage  Elagage  Taille

Végétation concernée  Arbre isolé  Haie  Groupe d'arbres / bosquets

Arbre classé  Oui → N° \_\_\_\_\_ (voir plan de classement des arbres)  
 Non

Essence(s) Saule pleureur

Diamètre(s) du tronc 40 cm Hauteur(s) : 8m

Etat sanitaire Sanitaire bon, mécanique mauvais

Motif de l'abattage /  
élagage / taille

Certaines branches charpentières présentent des cavités de pourriture importantes et doivent être réduites afin de prévenir le risque de chute et conserver cet arbre le plus longtemps possible.

**Propriétaire / Gérance / Administrateur de la PPE**

Prénom	Ville de Pully	Nom
Adresse	Chemin de la Damataire 13, 1009 Pully	
Téléphone	021/721.37.00	
Adresse e-mail	due@pully.ch	

**Entreprise mandatée pour les travaux**
*A remplir obligatoirement pour les demandes d'élagage*

Prénom	Nom
Société	Equipe d'entretien des Parcs et promenades
Adresse	Chemin de la Damataire 13
Téléphone	021/721.37.00
Adresse e-mail	due@pully.ch

**Compensation prévue**
*A remplir obligatoirement pour les demandes d'abattage*

Nombre d'arbre(s)	
Essence(s)	

*Se référer à la liste des essences acceptées disponible sur le site internet*

Une fois les plantations compensatoires effectuées, la DUE devra être avisée afin de contrôler la conformité des plantations sur place.

En signant cette demande, le requérant atteste avoir pris connaissance du Règlement sur la protection des arbres et du plan de classement de la Ville de Pully.

La demande inclut qu'une personne de notre Direction soit autorisée à inspecter l'objet de la demande sur site.

Conformément à l'article 5 du règlement communal sur les émoluments administratifs, entré en vigueur le 21 août 2025, une taxe fixe de CHF 300.00 par dossier est perçue pour le traitement des demandes d'autorisation de dérogation d'abattage.

Le présent formulaire sera affiché sur le site internet ainsi qu'au pilier public.

**Documents à joindre à la demande\* :**

- Croquis ou le plan de l'emplacement de l'arbre actuel
- Photos de l'arbre actuel
- Croquis ou plan de(s) compensation(s)

\*En cas de transmission incomplète du formulaire, celui-ci ne sera pas pris en compte

**Lieu et date** Pully 27 janvier 2026 **Signature** \_\_\_\_\_

Parcs et Promenades  
 Ch de la Damataire 13  
 1009 Pully  
 021 / 721 32 35